



I DÉLIBÉRATION 15-2024

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2024

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	19
Absents	2
Procurations	2
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt et un février 2024 (21/02/2024), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-six février 2024 (26/02/2024) à vingt heures trente (20h30)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents (19) : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, MAISONNAVE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, BIARD Ludovic, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, GIROUSSE Laurent

Excusés avec procuration (2) : DILLON Valérie (procuration GARRIGUES Véronique), ALBAN Marie-Françoise (procuration GIROUSSE Laurent)

Absents (2) : LACOSTE Guillaume, PEISER Jean-Luc

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Ouverture au tableau des effectifs d'un poste catégorie B, filière administrative - abroge et remplace la délibération n°104-2023

Par délibération N°104-2023, le conseil municipal a approuvé la création d'une poste de cadre, filière technique, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux afin de renforcer les fonctions de gestion financière de la collectivité en compensation de la suppression du poste de responsable des services techniques.

Le CST du 05 décembre tenu au CDG09 a approuvé à l'unanimité cette modification du tableau des effectifs 2024.

MIREPOIX

Suppression d'un responsable des services techniques 36h/création rédacteur 36h

Représentants des collectivités			Représentants du personnel			
Pour	Contre	Abstention		Pour	Contre	Abstention
5			CGT	3		
			UNSA	3		
			FO	1		

Avis : Favorable Défavorable Abstention

Afin de mieux positionner ce poste de cadre dans l'organigramme et sa légitimité en appui à l'ensemble des services, l'intitulé du poste est modifié comme suit : Responsable Ressources et Moyens.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20240226-1502024-DE

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au budget 2024 de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à la majorité

- **Approuve** la modification de l'intitulé du poste comme suit : Responsable Ressources et Moyens ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2024 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E.legalite.com

